

COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)

---oo0oo---

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 FEVRIER 2024

Le vingt-six février deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 20 février 2024, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Etienne KLEIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : M. AIMADIEU Franck, M. ALLIES Christophe, Mme AUBERT Valérie, Mme BERTRAND Laurence, Mme CEAGLIO Coralie, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Catherine, Mme FLOURY Stéphanie, M. GATTO Fabio, M. GEREN Jean-Marc, M. GOGLIA Carmine, M. LAUGIERO Jean-Philippe, Mme MALRIEU Catherine, M. MAUSSAN Thierry, M. POYNARD Stephan, Mme ROLLAND Pascale, M. VANDENHAUTTE Lionel, M. VILMER Jean-Paul, Mme VINCENT Claudie.

Absents excusés : 0

Procurations :

M. BERUD François a donné procuration à M. GEREN Jean-Marc
Mme FABRE Marielle a donné procuration à M. KLEIN Etienne
Mme VAUTRIN Martine a donné procuration à Mme BERTRAND Laurence

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Mme CHAMBARLHAC Liliane a été nommée secrétaire de séance.

Séance du 26 FEVRIER 2024

OBJET : Autorisation d'engager des dépenses en investissement avant le vote du budget :

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que l'exécutif territorial peut engager et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année précédente. Cette limite s'apprécie par opération. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser l'engagement et le mandatement des dépenses suivantes imputées en section d'investissement :

N° opération	Intitulé	Compte	Montant	Détail
10	Bâtiments	2188	4 500,00	spot Arbousière
10	Bâtiments	21318	2 400,00	Relevé etude archéologique porte de l'horloge
10	Bâtiments	21318	8 800,00	MOE Porte de l'horloge
31	Place du Félibrige	2135	8 000,00	grille caillebotis
31	Place du Félibrige	2188	1 650,00	portique gabaris
53	PLU	202	5 000,00	annonces+ reprographie
55	voirie	21538	14 500,00	raccordement elec
55	voirie	2188	12 000,00	installation portique
55	voirie	21538	2 000,00	pluviales parking ecole
			58 850,00	

N° opération	Intitulé	Montants inscrits au budget 2023	Engagement maximum autorisé	Montant engagement du CM du 15 janvier 2024	Montant des engagement du CM du 26 février 2024	Montant total
10	Bâtiments	64 006,00	16 001,50	-	15 700,00	15 700,00
31	Place du Félibrige	676 373,00	169 093,25		9 650,00	9 650,00
53	PLU	35 410,00	8 852,50		5 000,00	5 000,00
55	voirie	975 681,00	243 920,25	2 500,00	28 500,00	31 000,00

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu l'instruction comptable dite M57,
 Vu le budget 2023 de la Ville,
 Considérant la nécessité d'engager rapidement certaines dépenses d'investissement,
 Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article un : donne son accord pour engager en investissement et mandater les dépenses ci-après :

N° opération	Intitulé	Compte	Montant	Détail
10	Bâtiments	2188	4 500,00	spot Arbousière
10	Bâtiments	21318	2 400,00	Relevé etude archéologique porte de l'horloge
10	Bâtiments	21318	8 800,00	MOE Porte de l'horloge
31	Place du Félibrige	2135	8 000,00	grille caillebotis
31	Place du Félibrige	2188	1 650,00	portique gabaris
53	PLU	202	5 000,00	annonces+ reprographie
55	voirie	21538	14 500,00	raccordement elec
55	voirie	2188	12 000,00	installation portique
55	voirie	21538	2 000,00	pluviales parking ecole
			58 850,00	

Article deux : s'engage à inscrire ces dépenses au budget primitif Ville 2024

POUR :23 CONTRE :0 ABSTENTIONS :0

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

Publié sur le site internet le 29/02/2024

Transmis au contrôle de légalité le 29/02/2024

Certifié exécutoire le 29/02/2024

Le Maire,

Etienne LEIN



Le secrétaire

Séance du 26 FEVRIER 2024

OBJET : Création de poste Site de la Chapelle

Dans le cadre de la saison à venir, le Directeur du site a besoin de la création d'un emploi de 28 heures hebdomadaires du 1^{er} avril 2024 au 31 octobre 2024

L'équipe sera donc constituée pour la saison:

Du directeur à temps complet

De deux agents polyvalents à 20 h hebdomadaires

D'un emploi saisonnier à 28 h hebdomadaires

D'un emploi à 10 h 30 hebdomadaire

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la création d'un poste de 28 h du 1^{er} avril 2024 au 31 octobre 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant l'activité prévisionnelle du site de la Chapelle,

Considérant la nécessité de modifier les effectifs pour assurer l'accueil des usagers du site,

Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article un : approuve la création d'un emploi saisonnier d'agent polyvalent à 28 heures hebdomadaires. Cet emploi sera rémunéré par référence au SMIC et bénéficiera de la prime de fin d'année. Suivant l'organisation retenue, il pourra bénéficier de l'indemnité de congés payés.

Article deux : autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

POUR :23 CONTRE :0 ABSTENTIONS :0

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

Publié sur le site internet le 29/02/2024

Transmis au contrôle de légalité le 29/02/2024

Certifié exécutoire le 29/02/2024

Le Maire,

Etienne KLEIN



Le secrétaire

Séance du 26 FEVRIER 2024

OBJET : Modification du tableau des effectifs

Afin de permettre l'avancement de grade d'un agent qui réunit les conditions réglementaires et dont les missions correspondent au grade d'avancement, il est proposé de modifier le tableau comme suit.

Poste créé	Motif	Service
1 poste d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Avancement de grade	Bâtiment voirie

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le Code Général de la Fonction Publique
 Considérant qu'un agent remplit les conditions statutaires pour bénéficier d'un avancement de grade,
 Considérant par ailleurs que les missions exercées correspondent au grade d'avancement,

Article unique : approuve la création d'un poste à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

POUR :23 CONTRE :0 ABSTENTIONS :0

Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures

Publié sur le site internet le 29/02/2024
 Transmis au contrôle de légalité le 29/02/2024
 Certifié exécutoire le 29/02/2024

Le Maire,
Etienne KLEIN



Le secrétaire